

ARRETE

PORTANT POUR LE CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS AU TITRE DE L'ANNEE 2017, MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE ETABLIE PAR ARRETE N° 17-249 DU 3 JUILLET 2017

N/Réf. : BDK-CD

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,

Vu l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux de Jeunes Enfants,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-649 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention d'organisation du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants conclue entre le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, centre de gestion organisateur, et le Centre de Gestion de l'Eure-et-Loir, le Centre de Gestion de l'Indre, le Centre de Gestion du Loir-et-Cher, le Centre de Gestion du Loiret, le Centre de Gestion de Seine-et-Marne, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, centres de gestion coorganisateur, la ville de Tours, collectivité non affiliée associée,

Vu l'arrêté n° 16-192 en date du 11 juillet 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2017 du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants,

Vu l'arrêté n° 16-280 en date du 15 décembre 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste des personnes pouvant être choisies comme membres des jurys des concours et examens organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire au titre de l'année 2016,

Vu l'arrêté n° 16-268 en date du 1^{er} décembre 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 16-192 portant organisation au titre de l'année 2017 du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants,

Vu l'arrêté n° 16-269 en date du 1^{er} décembre 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n° 16-192 portant organisation au titre de l'année 2017 du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants,

Vu l'arrêté n° 16-281 en date du 15 décembre 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrête n° 16-268 fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 16-192 portant organisation au titre de l'année 2017 du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants,

Vu l'arrêté n° 17-08 en date du 4 janvier 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n° 16-192 portant organisation au titre de l'année 2017 du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants,

Vu l'arrêté n° 17-75 en date du 6 février 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 17-08 complémentaire à l'arrêté n° 16-192 portant organisation au titre de l'année 2017 du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 27 avril 2017, arrêtant, pour le concours sur titres avec épreuves d'éducateur de jeunes enfants la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité,

Vu l'arrêté n° 17-208 en date du 2 mai 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste des candidats admissibles et complémentaire à l'arrêté n° 16-192 portant organisation au titre de l'année 2017 du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants,

Vu l'arrêté n° 17-227 en date du 6 juin 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 17-208 fixant la liste des candidats admissibles et complémentaire à l'arrêté n° 16-192 portant organisation au titre de l'année 2017 du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 23 juin 2017, arrêtant, pour le concours sur titres avec épreuve d'éducateur territorial de jeunes enfants, la liste des candidats déclarés admis,

Vu l'arrêté n° 17-235 en date du 26 juin 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste d'admission du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants au titre de l'année 2017,

Vu l'arrêté n° 17-249 en date du 3 juillet 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant pour le concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants au titre de l'année 2017, inscription sur liste d'aptitude,

Vu l'arrêté n° 18-56 en date du 23 janvier 2018 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 17-249 portant pour le concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants au titre de l'année 2017, inscription sur liste d'aptitude,

Vu l'arrêté n° 19-229 en date du 3 juillet 2019 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant pour le concours sur titres avec épreuves d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants au titre de l'année 2017, mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 17-249 du 3 juillet 2017,

Vu l'arrêté n° 20-255 en date du 3 juillet 2020 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant pour le concours sur titres avec épreuves d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants au titre de l'année 2017, mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 17-249 du 3 juillet 2017,

Considérant les demandes de prolongation d'inscription sur liste d'aptitude reçues et les justificatifs fournis par les intéressés,

Considérant la période de crise sanitaire liée au COVID-19 et afin de ne pas pénaliser les candidats dans leur recherche d'un employeur à la suite de leur réussite au concours et de permettre aux autorités organisatrices des concours de pourvoir aux vacances d'emplois constatées, le décompte de la période de validité de la liste d'aptitude est suspendu pendant la période du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 et du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021.

ARRETE,

Article 1er :

Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants, les lauréats dont les noms suivent :

- **Du 13 novembre 2021 au 13 septembre 2022 :**

CHARNAIS	Sandy	14 rue des alpes	78711	MANTES LA VILLE
DELARUE-GAUTHIER	Norah	32 rue du 18 août	28630	LE COUDRAY

FAUCON	Marie	Le Pont Esnault	14350	VALDALLIERE
FELIX	Emilie	1 domaine du Château	91380	CHILLY-MAZARIN
FREY	Frédérique	30, rue Artaud	69004	LYON
GUERIN	Aurélié	360, chemin de la Badanière	41230	MUR-DE-SOLOGNE
GUERIN	Mathilde	18, rue des Aubépines	45100	ORLÉANS
LE-TALLEC	Sabrina	2 rue Bossuet	56890	SAINT AVÉ
MUSTIERE	Angéline	43 rue de la Chapelle Lotissement La Chapelle	31390	LAFFITE-VIGORDANE
PAGNIEN	Axelle	Chez Mr Le Bruchec Alban Etage 6 179 route de Genas	69100	VILLEURBANNE
PROST	Nathalie	32, rue du Général de Gaulle Appartement n°301	44120	VERTOU
RAT	Hélène	1 Passage de la Tour Vieille	49123	CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE
RENIER	Céline	Impasse de Kerfraval	56370	SARZEAU
TERREROS	Logan	301, Résidence Le CEZANNE 84, rue Chanzy	85000	LA ROCHE SUR YON
TEXIER	Aurore	*		

- **Du 13 novembre 2021 au 03 janvier 2023 :**

GOUGEON (Née SALORT)	Jeanne	41 rue du Docteur Jouis	53240	ANDOUILLE
MENAGER	Virginie	16 ruelle des Roches	37320	CORMERY
QUENTIN	Leslie	17 rue de Greux	37270	MONTLOUIS SUR LOIRE
ROBERT	Camille	1 allée des Amphores	49400	DISTRE

- **Du 13 novembre 2021 au 06 juillet 2023 :**

PRIGENT	Tiphaine			
---------	----------	--	--	--

- **Du 13 novembre 2021 au 07 juillet 2023 :**

MARZIN	Pauline	68 rue du Squiriou	29590	PONT DE BUIS LES QUIMERC'H
--------	---------	--------------------	-------	----------------------------

- Du 13 novembre 2021 au 14 septembre 2024 :

BRAEMS	Charlotte	8 rue des frères Weill	59210	COUDEKERQUE BRANCHE
--------	-----------	------------------------	-------	------------------------

* Lauréats n'autorisant pas la diffusion de leurs coordonnées.

Article 2 :

Selon l'article 24 du décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants modifié par l'article 49 du décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers, les lauréats des concours ouverts dont la nomination dans les emplois correspondants régis par les dispositions du décret du 10 janvier 1995 précité n'a pas été prononcée avant le 1er février 2019, peuvent être nommés en qualité de stagiaires dans la seconde classe du cadre d'emploi d'éducateur de jeunes enfants.

A ce titre, à compter du 1er février 2019, les lauréats du concours d'Éducateur de jeunes enfants pourront être nommés sur le grade d'Éducateur de jeunes enfants de seconde classe.

Article 3 :

Monsieur le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire, affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Indre et Loire et publié sur le site internet.

Article 4 :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

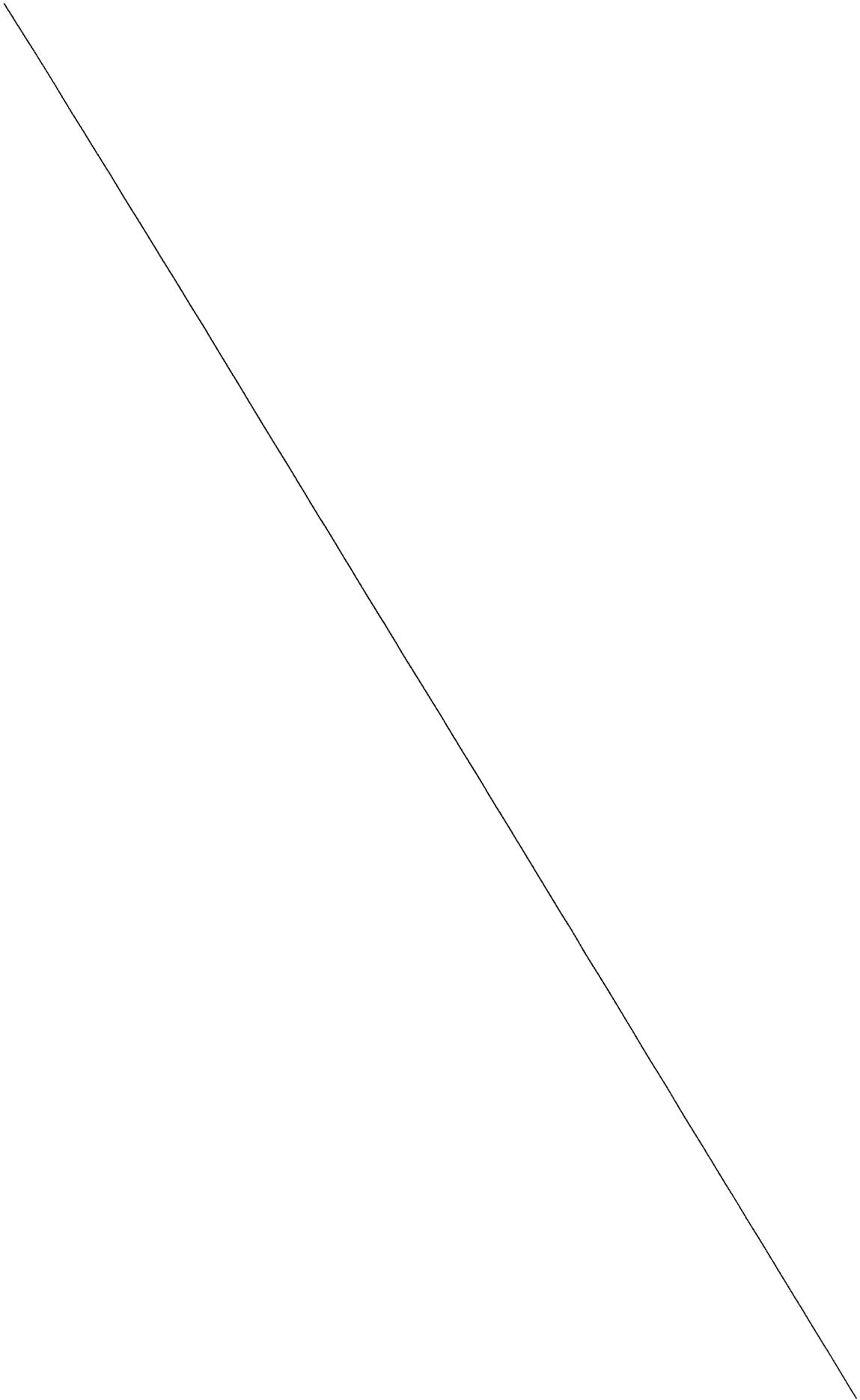
Fait à TOURS, le 25 février 2022

Le Président du Centre Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
Le 4^{ème} Vice-Président



Pierre-Alain ROIRON





Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ARRETE PORTANT POUR LE CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS AU TITRE DE L'ANNEE 2017, MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE ETABLIE PAR ARRETE N. 17-249 DU 3 JUILLET 2017

Date de transmission de l'acte : 25/02/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 25/02/2022

Numéro de l'acte : 22-93 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20220225-22-93-AR

Date de décision : 25/02/2022

Acte transmis par : Jordan TEXIER

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.2. Autres domaines de compétences des départements

